

La place du tissu associatif au service des territoires et des populations de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Rapporteur : **Yannick Ohanessian**
Commission Sport, Jeunesse et Vie Associative
Commission permanente 17 Juin 2020

La Commission Sport, Jeunesse et Vie Associative du CESER souhaite faire connaître la réalité associative et ce qu'elle apporte en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le maintien de la cohésion sociale en dépend. Un des objectifs vise à faciliter les rapports entre pouvoirs publics et associations.

La crise sanitaire actuelle et la crise sociale qu'elle induit rend les mécanismes de solidarité et d'entraide indispensables au maintien de la cohésion sociale. Les associations sont bien souvent au premier rang à ce niveau. Cet avis préconise un renforcement du soutien au maintien et au développement du tissu associatif régional.

Les valeurs associatives

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire (ESS) apporte des réponses sur la résilience des territoires, sur sa capacité à lier l'économie aux demandes citoyennes émergentes, aux bouleversements climatiques, aux mutations économiques. L'ESS introduit dans son modèle initiatives, coopération et innovation. Sa capacité de réactivité temporelle et géographique (de proximité) positionne l'ESS comme acteur incontournable.

Les évolutions de la société ont bouleversé le quotidien des associations, souvent peu préparées à y faire face. Cependant, leur rôle est essentiel dans les territoires, notamment ceux en voie de désertification et dans les quartiers défavorisés dont l'utilité des associations n'est plus à démontrer. Elles permettent de développer des compétences individuelles et collectives. Leur rôle est donc essentiel pour la cohésion sociale et la résilience de la société française.

Les structures à caractère associatif démontrent leur importance dans la défense de l'intérêt général, dans la mission de service public par contractualisation ou lorsque la puissance publique se désengage. Elles ont en outre, cette capacité de mobilisation citoyenne autour d'un projet ou encore dans le maintien du lien social. Dans le domaine social, les associations sont le principal partenaire des pouvoirs publics et un interlocuteur privilégié. L'association permet la promotion des initiatives et encourage la participation des citoyens. Elle est l'école permanente de la citoyenneté et de l'émancipation. Elle participe à la vitalité démocratique, à la solidarité de proximité, la lutte contre l'exclusion, la pauvreté,

la santé et la réduction des inégalités. Elle tisse le lien social indispensable à la nation.

L'association assure des services complémentaires au service public dont la présence est indispensable, notamment dans les territoires ruraux ou périurbains de la République.

Le tissu associatif est riche dans sa diversité. Il existe entre 110 000 116 000 associations sur l'ensemble du territoire régional.

Pour une vie associative inclusive

On ne peut construire une société numérique sans qu'elle soit pleinement inclusive, il s'agit aujourd'hui de se donner les moyens d'accompagner les publics les plus fragiles en les guidant dans la connaissance et dans l'usage des services numériques qui leur sont utiles pour répondre à leurs besoins immédiats. Il s'agit également de faire en sorte que les outils et les services soient pleinement accessibles à tous.

Des « modèles socio-économiques » en mutation

Les financements publics aux associations ont connu une évolution. La multiplication des logiques d'appels d'offre pour des prestations spécifiques, le remplacement des subventions de fonctionnement par des subventions sur projet et une restriction budgétaire croissante ont des répercussions pouvant mettre à mal le projet associatif et contraindre les associations à changer de paradigme. Leur gestion requiert de plus en plus de compétences et de qualifications professionnelles en comptabilité, finances, gestion des ressources humaines, droit ou même communication. Cette évolution et cet accroissement des contraintes peut fragiliser la vie associative, produisant aussi bien un impact sur le bénévolat (difficultés pour recruter des bénévoles pour les fonctions clés de gestion des structures) que sur l'ancrage dans le territoire (en nécessitant des regroupements par exemple).

La capacité d'adaptation des associations à des nouveaux modes de financement est devenue nécessaire. De la maîtrise des coûts à la formation des bénévoles en passant par la mutualisation de compétences et le travail en réseau, ou la mise en place d'outils plus performants.

Enjeux économiques et sociaux

Les associations contribuent désormais à hauteur de 3,4% du PIB national. Leurs moyens modérés font émerger de nouveaux modèles économiques. Elles innovent dans bien des domaines : innovation sociale, innovation financière, innovation dans les services.

La place de l'emploi associatif en Provence-Alpes-Côte d'Azur est conséquente puisque les associations représentent 9,9% de la masse salariale. Elles apportent du lien, des services et contribuent au maillage territorial en région pour de nombreux usagers dans des domaines variés.

Elles contribuent à la dynamique économique de la région et représentent 6% du PIB et 10% des emplois privés en région, auxquels il faut rajouter entre autres, la valorisation du bénévolat : en région, on compte 1 100 000 bénévoles, soit 21,7 % de la population.

Les associations représentent 1,8 million de salariés en France. En région, en 2018, ils représentaient 133 000 emplois. Il est important de rappeler que ces emplois de proximité sont non délocalisables et contribuent fortement à l'insertion par l'emploi des populations qui en sont le plus éloignées, notamment les jeunes.

LES PROPOSITIONS

Une charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les collectivités locales a été signée au niveau national et par de nombreuses Régions. Cette charte permet d'organiser un dialogue régulier et une coopération plus fluide entre les signataires.

Au-delà, le CESER préconise les actions suivantes :

Accompagner la mutation du milieu associatif pour faire émerger de nouvelles vocations :

- Une planification partagée permettrait de contractualiser au mieux les engagements des associations et collectivités, en assurant une meilleure prise en compte des projets des associations qui ne sont pas toujours directement liés aux orientations de l'exécutif régional,
- Rendre plus accessible et mieux définir les orientations des politiques publiques conduites par l'Exécutif régional,
- Instauration d'un observatoire régional sur la situation des associations en région,
- Accompagner les têtes de réseaux,

Sécuriser le Financement pour favoriser le développement et l'emploi :

- Permettre le renforcement des fonds propres, indispensables à la pérennité des associations, au travers de fonds d'investissements dédiés à l'ESS.
- Faciliter l'accès au financement et notamment aux fonds structurels européens en créant un guichet unique régional d'accompagnement et d'appui aux associations pouvant s'appuyer sur des acteurs associatifs afin de permettre à chaque candidat d'être orienté à partir du projet vers le financeur adapté à ses besoins,

- Prioriser des engagements pluriannuels, pour permettre une meilleure sécurité et visibilité de fonctionnement sur 3 ou 4 ans des structures qui emploient au moins un salarié et engagent des dépenses,
- Inclure le mécénat des PME, y compris celui de compétences, en clause sociale dans les marchés publics

Valoriser et promouvoir l'importance du rôle des associations :

- Valoriser les parcours d'engagement des jeunes,
- Soutenir et développer des dispositifs de sensibilisation sur le rôle des associations et l'engagement associatif,
- Intégrer des jeunes du monde associatif dans le Parlement Régional des Jeunes,

Valoriser le bénévolat :

- Soutenir le milieu associatif, à travers le cofinancement de la formation des bénévoles dans l'ensemble des territoires de la région. Mettre en place une ligne budgétaire dédiée,
- Développer la VAE en direction des bénévoles pour permettre la reconnaissance des acquis dans le cadre de leur activité associative,
- Soutenir l'engagement individuel par la mise en place d'une certification des bénévoles et d'une labellisation des structures,
- Inclure la reconnaissance et la valorisation du bénévolat dans les actions de communication de la région par exemple durant le mois du bénévolat.

Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les collectivités locales :

Le CESER préconise la signature de cette charte par la Région Sud pour disposer d'un socle permettant de mieux organiser les relations entre les différents intervenants.

Pour améliorer l'impact de cette charte, il faudrait élargir son application à l'ensemble des acteurs associatif de la région (au-delà des organisations membres du Mouvement Associatif).

Ce dispositif devrait permettre d'améliorer l'accompagnement des associations pour faire face aux nombreuses mutations de leur environnement.

Alors que la crise liée à l'épidémie de Covid-19 a révélé toute l'importance de l'action associative sur le terrain, la signature de cette charte ainsi qu'un engagement plus pérenne des collectivités et de l'Etat au côté des associations apparaissent indispensables.

